

26/09/2007. Cet article est extrait du site www.sudouest.com
Droits de reproduction et de diffusion réservés.
Copyright Sud Ouest 2003. **Usage strictement personnel.**

Lancer l'impression

LOGICIEL LIBRE. --François Raynaud, responsable du service informatique à Arles, témoignait hier à la demande de l'ALPI

Le cercle vertueux

:J.-L.H.

Un logiciel informatique, une fois qu'il a été vendu par son concepteur, dont le travail a été correctement rémunéré, n'a pas de coût de reproduction. D'autant qu'avec la technologie moderne, la copie peut être illimitée et parfaite. Il n'y a donc aucune raison pour que des licences soient mises en place pour les protéger et en organiser la rareté. C'est pourtant ce qui est organisé par le numéro 1 mondial de la spécialité, ce qui lui permet de pratiquer parfois des marges supérieures à 90 %. De l'argent vite gagné, ce qui explique pourquoi ledit Américain soit à la tête d'une telle fortune, qui lui permet de financer une fondation multimilliardaire.

Mais depuis l'arrivée d'Internet, qui organise la profusion de cette matière, le monopole est mis à mal. Le logiciel libre, dont la licence d'exploitation, après la première vente, est libre de droits, puisqu'il est tombé dans le domaine public, est développé par les collectivités publiques, qui n'attendent pas de retour d'investissement sur leur travail dans ce domaine.

À ce sujet, l'ALPI (Agence landaise pour l'informatique), organisait hier, à la Maison des communes (casernes Bosquet), une quatrième rencontre Landes public, sur le thème des applications métiers des logiciels libres.



Mutualiser le travail. François Raynaud, responsable du service informatique de la ville d'Arles, 50 000 habitants, témoignait de son intérêt. « Ce système, dit-il, permet de se regrouper pour fabriquer les logiciels, mutualisant le travail coopératif entre collectivités. Une fois qu'il est initialisé, il devient intéressant de s'intégrer dans cette mécanique. D'autant plus que celui qui veut l'améliorer en fonction de ses besoins n'a pas besoin d'investir lourdement, ce qui profite ensuite à tous. »

Et le cercle vertueux s'agrandit peu à peu. Plus le logiciel est performant, plus il intéresse les collectivités, qui donc l'adoptent, et investissent ensuite pour l'améliorer encore. « Ce qui permet au logiciel d'acquérir en permanence des fonctionnalités nouvelles. De plus, il permet de miser sur les entreprises locales, de réinvestir l'argent public sur le territoire, et de rendre le matériel moins vite obsolète, puisque ses mises à jour successives ne passent pas par de nouveaux achats. »

À partir du logiciel Open source, cette mairie a développé, de concert avec ses voisines, une douzaine de programmes pour gérer les inscriptions sur les listes électorales, afficher les résultats des élections, gérer les cimetières, les permis de construire, courrier entrant, parc informatique, stocks, revue de presse, etc.

Économies : jusqu'à 50 %. Résultat direct, pour la ville d'Arles, un gain financier important. « Sur cinq ans, poursuit M. Raynaud, nous avons économisé 780 000 euros de dépenses, soit 50 % de nos crédits. L'économie en fonctionnement a été évaluée à 55 000 euros, soit là encore, 50 % d'économie de maintenance, à partir de l'année 2010. »

Aujourd'hui, la ville d'Arles tente de monter un projet autour de la comptabilité M 14, nouvel outil performant, mais compliqué, que les collectivités ont obligation d'employer.

<< Haut de page